

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU ROCHER-PERCÉ

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné en vertu de l'article 1026 du Code Municipal de la province de Québec, par la Municipalité Régionale de Comté du Rocher-Percé, 129, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 101, Chandler, province de Québec, G0C 1K0, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et représentée par la soussignée, Christine ROUSSY, directrice générale et greffière-trésorière, que les immeubles ci-après désignés, seront vendus à l'enchère publique **à la salle du conseil de la MRC du Rocher-Percé, le jeudi huitième jour de mai 2025 (08-05-2025) à dix heures de l'avant-midi (10 h)**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ou autres impositions dues sur ces immeubles avec intérêts, plus les frais encourus ou à être encourus à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Ces immeubles seront vendus avec bâtisses dessus construites, s'il y a lieu, circonstances et dépendances, sujets à toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter. Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles, sera payable au moment de l'adjudication, soit en monnaie légale du Canada ou par chèque visé ou mandat poste ou par carte débit ou par virement Interac. Les immeubles seront vendus, sujets à un droit de retrait d'un (1) an.

DONNÉ À CHANDLER, au bureau de la Municipalité Régionale de Comté du Rocher-Percé, ce septième jour de mars de l'an deux mille vingt-cinq (07-03-2025).

Christine ROUSSY, directrice générale

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ circonscription foncière de Gaspé				
NOM	DÉSIGNATION	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	TOTAL
9462-5522 QUÉBEC INC A/S Serge ARSENEAULT Sainte-Thérèse-de-Gaspé, QC G0C 3B0	125, route 132 Cadastre 5 648 869	16 602.74 \$	0.00 \$	16 602.74 \$